

Master 1 CCA Droit des groupes QCM du 3 mars 2026

Documents autorisés : Néant

Matériels autorisés : Néant

P1/1

Questionnaire à Choix Multiples à partir du cas pratique suivant

MIAOU-MIAOU

Président de l'association « J'habite chez mon chat » exclusivement ouverte aux personnes ayant au moins un chat à domicile, Félix CATUS se préoccupe du sort de SYLVESTRE IV, somptueux chat persan qu'il abrite chez lui mais qui est connu dans le monde entier grâce à sa carrière de modèle et à ses réseaux sociaux.

Félix s'efforce de procurer à SYLVESTRE IV, une vie de pacha. La fidèle Céleste, au service de Félix depuis plus d'un quart de siècle, n'est pas la dernière à participer financièrement à cet effort en achetant elle-même les coûteuses friandises dont le minou raffole.

Désireux de lui assurer un futur paisible, sans risque de finir ses jours dans un refuge, Félix demande conseil à son ami Judas BRIQUEAU, l'emblématique président de la MIAMMIAM-MIAOU SA, fabricant d'aliments pour félins.

Pour conserver son agréable train de vie à SYLVESTRE IV, Judas BRIQUEAU propose plusieurs solutions dont la première est d'en prendre soin lui-même, le jour où Félix ne pourra plus le faire. D'ailleurs, ils pourraient déjà constituer une cagnotte à cet effet. Félix pourrait également s'arranger avec l'association pour qu'elle se charge de SYLVESTRE IV qui gagne suffisamment d'argent pour pourvoir à ses besoins. Enfin, il pourrait créer une structure juridique totalement indépendante dont le seul objet serait de s'en occuper.

Judas BRIQUEAU est de bon conseil car sa société est membre, avec d'autres, d'un groupement qui se consacre sans relâche à la l'amélioration constante des procédés industriels de production de nourriture pour toutes les sortes de félins.